

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association >
N°84 avril - juin 2019.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Éditorial

Cohérence floue

La concertation pour le Schéma de Cohérence territoriale de Provence Méditerranée est close. Une enquête publique pour le valider aura bientôt lieu.



Après analyse Toulon Var Déplacements conclue que les objectifs sont trop flous en matière de déplacements. Une suite de bonnes intentions mais aucun objectif précis pour réduire la part de l'automobile et pour atteindre les niveaux de pollution et de gaz à effet de serre fixés par l'état et l'Europe. La desserte en capacité des zones d'activité par les Transports en Commun et les pistes cyclables ne sont pas évaluées, par manque d'enquête récente de flux de déplacements (la dernière date de 2008).

Les projets de Transport en Commun en Site Propre et de tramway du Scot 2008 ont été supprimés. Le tracé du TCSP n'apparaît plus explicitement. On trouve un enchevêtrement flou de « l'ans », dont la définition est elle-même floue. Pas de projet d'accès nord à la gare de Toulon. Par où passe le site propre qui doit relier les 2 pôles universitaires (promis pour 2010 !) ? Par où passe le site propre entre Toulon et La Seyne ? Le Pradet et Carqueiranne ne sont pas desservies par des lignes essentielles (fréquence 20mn). Les objectifs rails de troisième voie ferrée entre La Garde et Sanary et de Ligne Nouvelle ne sont pas explicités. Pourquoi n'intègre-t-on pas le projet de Véloroute du littoral V65 (voir p6).

Dans l'état actuel ce document de projet flou de SCOT permet de faire peu et n'importe quoi. Une copie à revoir en tenant compte des avis donnés pendant la concertation.

Maurice Franceschi, président TVD

Toulon Var Déplacements 24 rue Paul Lendrin c/o « café culture », 83000 Toulon

Courriel : tvdep@laposte.net --- Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr>

Le coche de la Métropole tarde à s'ébranler

On nous promet à Toulon un grand bond en avant pour les modes actifs mais pas avant 2 ou 3 ans trois ans, le temps de terminer des études, mais aucun calendrier n'est avancé. (Yannick Chenevard, var matin du 5 octobre 2018)

Pendant ce temps Nice et Marseille qui étaient aussi dans le gruppette des lanternes rouges dans le classement du baromètre des villes cyclables, multiplient les annonces.

A Marseille la Métropole élabore un véritable plan vélo dans lequel la Corniche Kennedy donnera sa place aux cyclistes d'ici 2022, et annonce son ambition de doubler le nombre d'utilisateurs de vélos d'ici à 2024 avec un financement de 60 millions d'euros sur cinq ans ! La collaboration avec les usagers est devenue réalité, la nouvelle Présidente de la Métropole ayant apporté un changement de vision apprécié par les associations et collectifs de cyclistes.



Nice aussi dévoile son plan vélo à l'horizon 2020. La municipalité va profiter de l'arrivée de la ligne 2 du tramway pour transformer 10 km de couloirs de bus en piste cyclable. Des vélos et trottinettes électriques seront aussi mis à la disposition des Niçois.

Dans le même temps à Toulon les cyclistes sont à la peine, ils multiplient les questions au Président de la Métropole, elles restent sans réponse :

-A quelle date seront mis à disposition les 4 box de 40 places vélos sécurisées promis pour 2019 ?

-Qu'en est-il de l'avancée du PDU ? De son comité de suivi ?

Quels sont les itinéraires du schéma directeur cyclables qui ont été identifiés ? Où en est l'itinéraire La Seyne/Ollioules ?

Avez-vous monté un dossier pour obtenir un financement national dans le cadre du plan vélo ? Quels services la maison de la mobilité proposera-t-elle pour les modes actifs ?

La liaison du Passage de la Corderie à la rue Pierre Semard est toujours attendue avec impatience, elle fait partie du plan B pour traverser la ville à vélo. Avez-vous des délais ? Ils insistent sur la nécessité d'attribuer la voie express (qui n'est pas indispensable à l'écoulement du trafic routier) aux modes actifs.

Bref, les animateurs du collectif pour l'essor du vélo à Toulon piquent l'un, piquent l'autre, prennent part aux affaires, mais ils craignent moins chanceux que la mouche du coche d'être chassés sans même avoir vu le coche s'ébranler.

L'Assemblée Générale de Toulon Var Déplacements

L'AG TVD du 2 février 2019 a été suivie par la conférence « AIR-CLIMAT- MOBILITE » animée par Sylvain MERCIER, ingénieur d'AtmoSud.



TVD a réuni son AG le 2 février 2019 à Toulon, présidée par Maurice FRANCESCHI en présence de Var Matin pour couvrir l'événement. Après les présentations des rapports traditionnels, moral et financier, approuvés à l'unanimité, le président a remercié les membres du CA, tous bénévoles, pour leur implication motivée et ambitieuse dans les différentes actions menées par l'association dans le domaine de la mobilité propre durable et active. Le rapport d'activité a suivi complété par les présentations des responsables des 8 commissions : piétons, vélos, transports en

commun, trains, environnement, plans (SCoT, PDU) et site internet.

Concernant les déplacements actifs, de nombreux points négatifs ont été relevés dans la métropole toulonnaise:

La passerelle Toesca, située au niveau de la gare dont l'accès est fermé depuis août 2018 et qui de plus comporte un seul ascenseur d'un côté, empêchant toute personne handicapée de la franchir complètement.

L'élargissement de l'autoroute à 3 voies sans passerelle prévue au niveau de La Valette ni entre La Palasse et Ste Musse, clivant les quartiers de la ville.

Ou encore le PDU de 2016 qui ne définit plus le type de transport en commun prévu et contre lequel l'association a porté un recours.

Les travaux du boulevard de Strasbourg, en cœur de ville dans lesquels ne sont pas prévus les dispositifs de ville apaisée que ce soient des plateaux traversants pour les piétons, des bandes cyclables et un vrai site propre pour le futur transport en commun.

Concernant, le ferroviaire, l'association met l'accent sur l'absence d'intermodalité réelle entre les gares et les autres moyens de transport, en particulier avec les horaires concordants des bus.

TVD a plusieurs fers au feu !

L'association soutient la pétition pour le maintien et le développement de la gare SNCF de st Cyr (actuellement menacée avec des réductions d'horaires de présence ou encore des réductions du nombre de TER).

Soutient la pétition pour le passage direct à un fuel à 0,1 % de soufre pour tous les bateaux, ferries, croisières... et non pas à 3,5% actuels très polluant.

Les projets pour 2019 s'annoncent déjà avec les participations prévues aux différentes instances de la région : Groupes de travail PPA, PDU, SCoT, DUP.

Projets de balades mensuelles, avenue de Tamaris avec le collectif « pour l'essor du vélo à Toulon » et sa fête annuelle en juin avec un pique-nique partagé...

Conférence qualité de l'air



La conférence organisée à la suite de l'assemblée Générale était ouverte à tous. Sylvain MERCIER ingénieur d'AtmoSud a présenté l'évolution de la qualité de l'air sur l'aire toulonnaise au cours de ces 10 dernières années, en rappelant les principaux polluants nocifs pour la santé et les secteurs responsables de leurs émissions. En parallèle il a montré l'évolution des concentrations de gaz carbonique, principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement et dérèglement climatiques.

Pour les oxydes d'azote, 66% proviennent du secteur routier et avec les émissions maritimes, ce chiffre atteint 90%.

Ce qui justifie pleinement l'installation en 2019 d'une station de mesure AtmoSud qui sera située près du port. TVD sera associé à ce projet et apprécie cette action qui permettra d'évaluer l'exposition des populations résidant dans cette zone et directement soumises aux panaches de fumées des bateaux de croisière et des ferries.

Pour les particules fines, il a été rappelé que 165000 habitants de TPM sont soumis à des niveaux supérieurs aux niveaux recommandés par l'OMS (Organisation Mondiale de la santé). C'est le secteur routier qui est le plus incriminé avec 43% des émissions.

L'ozone, polluant secondaire formé à partir des polluants primaires sous l'action du rayonnement solaire reste un fléau qui touche 100% de la population dans la zone toulonnaise.

Les émissions des GES sont attribuées à 60 % au secteur routier. Ce constat est préoccupant car il ne montre plus d'améliorations depuis 2014 et même une légère augmentation. Alors que l'objectif est une réduction globale des émissions de 45% en 2030 (objectif fixé par le GIEC). Il faut donc arriver à une économie décarbonée. Ce qui ne pourra se faire qu'avec une forte montée en puissance des ENR dans notre région. De nombreuses questions et observations ont fusé dans la salle démontrant l'intérêt pour le sujet traité et les désirs d'agir des participants. 3 vélos et une trottinette électrique étaient garés devant l'entrée ; nous espérons doubler ce parc l'an prochain avec en plus tous ceux qui auront marché au moins 1km pour nous rejoindre !!



Repas convivial de clôture de la journée ; cette année en musique ! Merci Jean-Luc.

Vincente Chastel

Attention : traversée de piétons : priorité !



Qui a le statut de « piéton » ? :

- Tout usager à pieds sur un trottoir ou sur la chaussée.
- Tout usager qui pousse un vélo ou un cyclomoteur avec ses mains.
- Les usagers handicapés en chaise roulante ainsi que ceux qui les poussent.
- Par contre, pour Les usagers en trottinette, skateboard ou rollers, et autres overboards et monoroues, c'est encore le flou !

Les droits

Les piétons sont les usagers les plus protégés par leur Code de la route, car **ils sont toujours prioritaires sur la chaussée** ! Ainsi, « lorsqu'un piéton s'engage régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifeste clairement l'intention de le faire » (depuis 16 nov 2010), le conducteur doit obligatoirement s'arrêter pour le laisser passer, **en présence ou non d'un passage piéton, même si son feu est rouge** !

Les devoirs

.Avant de traverser la chaussée, le piéton doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger, selon la visibilité, la distance et la vitesse des véhicules. **S'il y a un passage piéton à moins de 50 mètres, il doit l'utiliser.** Dans le cas contraire, il doit traverser perpendiculairement par rapport à l'axe de la route. **Les piétons doivent respecter la priorité inhérente aux feux de priorité lorsqu'ils existent.**

Les sanctions



Le non-respect des règles de sécurité expose le piéton à **une amende forfaitaire de 4 euros**.

Tout automobiliste qui refusera la priorité à un piéton est passible d'une amende de 135 € et de 6 points en moins sur son permis (depuis le 18 septembre 2018) A savoir également, la constatation de cette infraction peut se faire par simple vidéo-verbalisation.

Moralité, le piéton est TOUJOURS PRIORITAIRE quand il traverse une chaussée, Mais le bon sens veut que le piéton mette toutes ses chances de son côté pour « sécuriser sa traversée » !

Jean-Jacques HAURE-PLACÉ

A La Seyne, les navettes pour aller au spectacle, ça continue !

Les médiathèques seynaises, en partenariat avec Châteauvallon, proposent cette année encore le transport gratuit depuis La Seyne ainsi qu'un tarif intéressant pour des spectacles à Châteauvallon et bientôt au Théâtre Liberté !

Alors ne prenez pas votre voiture, la planète vous remercie !

Renseignements auprès des trois médiathèques :

Clos Saint-Louis : 04 94 06 90 95

Andrée Chedid : 04 94 06 93 65

Pierre Caminade : 04 94 06 95 94

Pauline COOPER

Carte de la V65

TVD est membre de l'Association Française Véloroutes et Voies Vertes (AF3V).
Nous vous communiquons le compte rendu de son AG concernant le Var.



Le Var est traversé par 2 projets de Voies Vertes et Véloroutes :

- EV8 qui est régulièrement suivi par un comité d'itinéraire bien constitué
- V65 (piste cyclable du littoral)

On peut estimer que dans son parcours intégral dans le Var, soit de Saint Cyr (frontière avec les Bouches du Rhône) à Fréjus, le parcours est réalisé à 70/80% soit en itinéraire partagé, soit en « vraie » piste cyclable, soit en bordures de route.

Il reste cependant de très nombreux points « noirs ». Dans son enquête (en 2016 !!) le journal Var Matin faisait état de 17 points noirs. Le CD83 avait alors fait part de ses projets d'amélioration.

Depuis, malgré 2 chantiers forts chers à Six Fours et à Hyères TOUS ces points noirs demeurent. Par exemple, le cheminement de 3 km entre la côte et le haut du village impose de traverser au moins 6 ou 7 fois la route à grande circulation

En outre au Rayol Canadel le blocage de la voie verte (depuis 5/6 ans) reste en place. Il n'y a aucune réponse à nos propositions. Pour remettre en état un tronçon de 300m, le CD83 (maître d'oeuvre dans cette affaire) demanderait 8 Millions d'€, dit le maire du Rayol Canadel

Jean-Paul Klein (Noster Paca)

Prochains marquages vélos « bicycode » contre le vol

<https://toulon-var-deplacements.fr/event/marquages-velos>

L'association Toulon Var Déplacements (TVD) organise en partenariat avec la police municipale de Six Fours une opération de marquage de vélos le

jeudi 4 avril 2019 de 9h00 à 12h00 sur le quai St Pierre au Brusc.

Le Bicycode est le seul dispositif reconnu par l'Etat pour la lutte contre le vol et le recel de vélos.

Coût du marquage de vélo : 8€, gratuité si vous adhérez à l'association : 15€.



Apporter carte d'identité, 8€, et si possible facture d'achat du vélo.

Inscriptions renseignements au 06 18 16 31 27